



**CESER Bourgogne Franche-Comté - Séance plénière du 26 mars 2019 à Dijon**  
**Saisine « Coopérations Interrégionales »**  
**Déclaration de Marie-Odile COULET pour la CGT**

Nous apprécions le travail effectué par le groupe de travail pour réaliser cette saisine dans un délai contraint.

Cette saisine révèle que chaque région, et certainement encore plus les petites régions, ont tout intérêt à travailler avec les régions voisines, d'une part parce que la coopération apporte une plus-value, d'autre part parce que les activités régionales ne s'arrêtent pas aux frontières des régions.

C'est pour cela que la nation « France » a été créée en 1789, avec l'objectif à l'époque de donner une unité à notre pays.

Nous déplorons que cette unité soit remise en cause, surtout depuis les dernières réformes territoriales, notamment la loi MAPTAM et la loi NOTRe, en créant des régions avec plus d'indépendance et en créant des métropoles.

Cela entraîne nécessairement une concurrence entre régions, alors qu'il serait plus juste d'avoir une cohérence nationale sur l'ensemble des dossiers : formation professionnelle, emplois, investissements, stratégie de filières, transports, aménagements et infrastructures, etc...

En filigrane, le rapport de cette saisine révèle ce risque de concurrence et la nécessaire cohérence entre régions.

Sous la réserve de ces remarques, la CGT approuvera le rapport présenté.